

**Concerne : Observations à verser au dossier R-3863-2013 et au dossier R-3854-2013
phase 2 – Montréal, le 10 mars 2013**

Madame, Monsieur,

Par la présente, dans le dossier des compteurs intelligents, je souhaite dénoncer le caractère injuste et inapplicable de l'option de retrait que prétend offrir Hydro-Québec à ceux qui s'opposent à l'installation de compteurs intelligents ainsi que le caractère inacceptable des procédés utilisés par HQ pour contraindre les citoyens à accepter les compteurs intelligents.

- 1) J'habite Hochelaga/Maisonneuve dans le condo d'un immeuble comptant **5 condos. Tous les compteurs sont situés dans le condo des copropriétaires du premier étage.** Les copropriétaires du condo où sont situés les compteurs m'ont fait part de leurs inquiétudes concernant l'installation des compteurs intelligents à leur domicile et soulignent qu' **il n'y a aucune isolation entre ces compteurs et les endroits où ils passent un grande partie de leur temps chez eux.** Je reconnais que je ne souhaiterais moi-même pas avoir les ondes supplémentaires de 5 compteurs dans mon propre domicile.
- 2) Hydro-Québec prétend proposer une possibilité de retrait. Toutefois, selon HQ, une opposition aux compteurs intelligents ne peut être exercée que par les détenteurs des comptes d'électricité. **Il n'y a donc aucune véritable liberté de choix dans notre situation : les habitants du premier étage peuvent se voir imposer les compteurs intelligents des copropriétaires ou locataires... et à l'inverse,** si nous acceptons de refuser les compteurs pour respecter la décision des habitants du premier étage, nous nous voyons pénalisés avec des frais d'installation et des frais de relevé.
- 3) **L'attitude des installateurs ou représentants d'HQ** qui tentent par tous les moyens d'installer les compteurs intelligents (et qui nous ont menacés de « graves conséquences » si on ne les laissait pas rentrer lorsqu'ils sont passés chez nous) est inacceptable. On est au Québec et non dans un western au Far West !
- 4) HQ se permet d'impartir des **délais d'opposition en menaçant ceux qui ne les respecteraient pas d'augmenter les frais d'installation, SANS MÊME PRÉCISER LE MONTANT de ces frais de « retard ».** De plus, beaucoup d'entre nous n'étaient même pas informés avant que les installateurs ne passent pour tenter d'installer les compteurs !! Quand partait ce délai ?? Est-ce que de telles manœuvres sont légales ?? Est-ce une procédure qui vise à effrayer le citoyen et restreindre sa liberté de choix.
- 5) À l'heure actuelle, **on ne sait toujours pas à combien se monteront les frais de relevé pour ceux qui décident de garder leur compteur.** Comment prendre une décision éclairée dans de telles circonstances ? Aux dernières nouvelles, ces frais

avaient été réduits, mais bien sûr HQ n'en informe pas ses clients... Tous les moyens sont bons pour effrayer le citoyen avec des coûts élevés en cas d'opposition. Il est difficile dans ces conditions de prendre une décision en toute connaissance de cause avec tous les copropriétaires et locataires de l'immeuble... et cela peut créer des litiges et des querelles... Encore une fois, l'option de retrait est viciée car l'information nécessaire à un choix éclairé n'est pas disponible.

- 6) Il est inacceptable qu'HQ projette de **prélever des frais distincts pour le relevé de chaque compteur** ! Les 5 compteurs chez nous sont installés au même endroit, quelques secondes sont nécessaires pour un relevé d'un seul compteur et quelques secondes de plus pour les 4 autres.
- 7) Tout le monde n'a pas **les moyens de payer** les frais exigés par HQ en cas de refus.
- 8) Je ne suis pas convaincu de l'innocuité pour la santé d'une accumulation de radiofréquences à moyen ou long terme, et surtout lorsque nous y sommes exposés à une très faible distance. Chacun devrait être libre de refuser une telle accumulation.
- 9) Enfin je considère que **l'obligation – si j'opte pour le retrait – de devoir payer des frais pour changer des compteurs électromécaniques** (qui sont toujours parfaitement fonctionnels) pour un compteur électronique "Non Communicant" n'est pas justifiée. C'est encore, à mes yeux, un moyen de faire pression et de **menacer de pénalités financières ceux qui s'opposent aux compteurs.**

En résumé, j'estime que **la liberté de choix de refuser les compteurs devrait être respectée, sans pressions ni menaces de répercussions financières ou sans que cela ne crée de litiges entre copropriétaires ou leurs locataires, en particulier lorsque tous les compteurs d'un immeuble sont situés à l'intérieur même du domicile de l'un d'entre eux.**

Enfin, au-delà des points soulevés ci-dessus, il faut souligner que j'ai des inquiétudes également sur les perspectives futures de tarification différenciée rendues possibles par les compteurs intelligents: de telles méthodes affecteraient surtout les familles dont les horaires sont moins flexibles ou les familles nombreuses. Cela n'entre pas dans mes valeurs de solidarité.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Martin Blais
2688, rue Cuvillier
Montréal
H1W 3B1